

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER
DE LA CSSF

N°138

Juillet 2012



RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté un nouvel agent. Cet agent a été affecté au service suivant :

Système d'information et surveillance des PSF de support

Richard ROSENFELDER

Suite au départ d'un agent, la CSSF compte 427 agents, dont 217 hommes et 210 femmes au 10 juillet 2012.

ACTUALITE

Mise à disposition de traductions officielles ESMA pour des lignes de conduite sur le calcul du risque global pour certains OPCVM structurés

L'Autorité européenne des marchés financiers (« AEMF ») a publié en date du 28 mars 2012 les traductions officielles du document « Guidelines to competent authorities and UCITS management companies on risk measurement and the calculation of global exposure for certain types of structured UCITS (ref.: ESMA/2011/112) », qui a été transposé par la circulaire CSSF 11/512. Ces traductions sont disponibles sur le site internet de l'ESMA sous:

<http://www.esma.europa.eu/content/Guidelines-risk-measurement-and-calculation-global-exposure-certain-types-structured-UCITS>

Les lignes de conduite en question sont également disponibles dans leur version intégrale anglaise, qui comprend le texte explicatif, sur le site internet de l'ESMA sous :

<http://www.esma.europa.eu/content/Final-report-Guidelines-competent-authorities-and-UCITS-management-companies-risk-meas-urement>

Publication de deux documents de consultation concernant des normes techniques du projet de règlement sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (connu sous l'acronyme « EMIR » - European Market Infrastructure Regulation)

L'autorité européenne des marchés financiers (« AEMF ») et l'autorité bancaire européenne (« ABE ») viennent de publier des documents de consultation publique relatifs à des projets de normes techniques portant sur des dispositions prévues dans le futur règlement sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux.

A titre de rappel, le but d'EMIR est d'améliorer le fonctionnement des marchés de dérivés de gré à gré dans l'Union européenne. Dans cette optique, EMIR vise à réduire les risques y relatifs par le biais de l'obligation de compensation centrale et les techniques d'atténuation des risques, ainsi qu'à améliorer la transparence des marchés de dérivés par l'obligation de déclaration auprès des référentiels centraux, et à assurer que les contreparties centrales soient solides et résistantes.

1. Document de consultation de l'Autorité européenne des marchés financiers (« AEMF ») : ESMA Consultation on the Draft Technical Standards for the Regulation on OTC Derivatives, CCPs and Trade Repositories

L'AEMF a publié en date du 25 juin un document de consultation publique relatif à des projet de normes techniques de réglementation (« regulatory technical standards » ; RTS) et de normes techniques d'exécution (« implementing technical standards » ; ITS).

Les détails spécifiques développés dans les RTS et ITS portent sur :

- l'obligation de compensation (notamment les accords de compensation indirects, la procédure de l'obligation de compensation ; les critères pour déterminer les classes des contrats dérivés de gré à gré soumises à l'obligation de compensation ; les détails à inclure dans le registre d'AEMF ; précision de la notion de fragmentation des liquidités ; en ce qui concerne les contreparties non financières : les critères permettant d'établir les contrats dérivés de gré à gré qui réduisent objectivement les risques ainsi que les seuils de compensation ; les techniques d'atténuation des risques pour les contrats dérivés de gré à gré non compensés par une contrepartie centrale) ;
- les contreparties centrales (notamment le collège, la reconnaissance des contreparties centrales des pays tiers, les exigences opérationnelles, la conservation d'informations, la continuité des activités, les marges, les fonds de défaillance, les mécanismes de maîtrise des risques de liquidités, les défaillances en cascade (default waterfall), les garanties (collateral), la politique d'investissement ; le réexamen des modèles, les simulations de crise et essais à posteriori) ;
- les référentiels centraux (les détails des transactions des produits dérivés qui doivent être déclarés aux référentiels centraux ; les détails de la demande d'enregistrement en tant que référentiel central à l'AEMF ; les détails concernant la transparence et disponibilité des données ainsi que les normes opérationnelles nécessaires à l'agrégation ; la comparaison des données entre les référentiels centraux et accès aux informations par les autorités mentionnées à l'article 81 du règlement).

Le document de consultation est disponible sur le site Internet de l'AEMF à l'adresse suivante : <http://www.esma.europa.eu/system/files/2012-379.pdf>

La consultation publique dure jusqu'au 5 août 2012 et les réponses peuvent être envoyées en utilisant le formulaire disponible sur le site.

<http://www.esma.europa.eu/consultation/59059/response>.

2. Document de consultation de l'Autorité bancaire européenne (« ABE ») : EBA Consultation paper on Draft Regulatory Technical Standards on Capital Requirements for CCPs

L'ABE a publié en date du 15 juin un document de consultation publique relatif à un projet de normes techniques de réglementation (« regulatory technical standards » ; RTS) portant sur les exigences de capital applicables aux contreparties centrales.

EMIR exigera que les CCP collectent des marges, maintiennent un fonds de défaillance et constituent des ressources préfinancées suffisantes pour couvrir leurs pertes en cas de défaut d'un membre compensateur. En plus, les CCP devront maintenir un capital suffisant pour permettre une restructuration et une liquidation en bon ordre des activités sur une période appropriée, et pour couvrir leur risque opérationnel ainsi que les risques de crédit, de contrepartie, et de marché qui ne sont pas déjà couvertes par des ressources financières spécifiques telles que celles susmentionnées. L'objectif du projet de RTS de l'ABE est de préciser ces exigences de capital. Il est proposé que les CCP maintiennent un capital au moins égal à la somme de :

- leurs dépenses opérationnelles pendant une période appropriée pour une restructuration et une liquidation en bon ordre des activités ;
- leurs exigences de capital pour le risque opérationnel lié à l'ensemble de l'activité ;
- leurs exigences de capital pour les risques de crédit, de contrepartie, et de marché qui résultent d'activités ne sont pas déjà couvertes.

Le document de consultation est disponible sur le site internet de l'ABE à l'adresse suivante : <http://eba.europa.eu/cebs/media/Publications/Consultation%20Papers/2012/EBA-CP-2012-08--CP-on-RTS-on-Capital-Requirements-for-CCPs-.pdf>

La consultation publique dure jusqu'au 31 juillet 2012 et les réponses peuvent être envoyées par e-mail à l'adresse CP-2012-08@eba.europa.eu en indiquant la référence EBA/CP/2012/08.

SANCTIONS

Organismes de placement collectif

Conformément à l'article 51(1) de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, la CSSF a infligé des amendes d'ordre aux dirigeants d'un FIS en raison de la non transmission de renseignements demandés.

Emetteurs de valeurs mobilières

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a prononcé une amende administrative à l'égard d'un émetteur pour ne pas avoir donné suite à une injonction, ni avoir respecté les demandes d'informations qu'elle lui a adressées. Cette décision a été prise sur base de l'article 25(1) de la loi relative aux prospectus pour valeurs mobilières. Un recours contre cette amende administrative peut être introduit dans un délai de trois mois, conformément à l'article 27(1) de la même loi.

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a prononcé une amende administrative à l'égard d'un émetteur qui n'a pas donné suite à une injonction relative à la publication d'un rapport financier dans le cadre de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières. Conformément à l'article 27 de la Loi Transparence, un recours contre cette amende administrative peut être introduit dans un délai de trois mois.

REGLEMENTATION NATIONALE

Circulaire CSSF 12/541

La circulaire CSSF 12/541 a pour objet les déclarations du GAFI concernant

- 1) les juridictions dont les régimes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme présentent des déficiences substantielles et stratégiques ;
- 2) les juridictions dont les progrès ont été jugés insuffisants ;
- 3) les juridictions dont les régimes de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ne sont pas satisfaisants.

Circulaire CSSF 12/540

La circulaire CSSF 12/540 a pour objet de fournir des précisions concernant, d'une part, les compartiments des OPC qui ont été agréés par la CSSF, mais qui n'ont pas encore été lancés après leur agrément, qui sont devenus inactifs après leur lancement ou qui sont en liquidation et, d'autre part, les informations à transmettre à la CSSF à cet égard.

Circulaire CSSF 12/539

La circulaire CSSF 12/539 a pour objet des spécifications techniques en matière de soumission de documents à la CSSF dans le cadre de la loi relative aux prospectus pour valeurs mobilières et la présentation générale de la loi précitée.

Circulaire CSSF 12/538

La circulaire CSSF 12/538 a pour objet de préciser les modalités d'application des articles 5 paragraphe 1bis et 17 paragraphe 1bis de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier dans le chef de banques, d'entreprises d'investissement et de professionnels effectuant des opérations de prêt qui accordent des prêts en devises.

Circulaire CSSF 12/537

La circulaire CSSF 12/537 a pour objet de préciser les modalités d'application de l'article 5 paragraphe 1bis de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier en ce qui concerne les risques liés au financement en dollars des Etats-Unis (« USD »).

Dispositions légales en matière de la gestion d'investissements des OPC relevant de la partie II de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif

La CSSF a tenu à rappeler l'introduction par la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la « Loi de 2010 ») des nouvelles règles concernant la délégation des fonctions qui s'appliquent aux organismes de placement collectif de la partie II de ladite Loi de 2010 (« OPC de la partie II ») et qui requéraient pour ces OPC

de la partie II (et, le cas échéant, les sociétés de gestion qui les gèrent) créés avant le 1er janvier 2011, une mise en conformité pour le 1er juillet 2012 au plus tard.

En effet, les articles 95(2) et 99(6), alinéa 2, ainsi que l'article 125(1), alinéa 6 de la Loi de 2010 prévoient, dans l'intérêt de la protection des investisseurs, une série de règles applicables en cas de délégation d'une ou de plusieurs fonctions et notamment en cas de délégation se rapportant à la délégation de la gestion d'investissements.

La CSSF a demandé par écrit à ce que les OPC de la partie II et les sociétés de gestion assujetties au chapitre 16 de la Loi de 2010 créés avant le 1er janvier 2011 qui bénéficiaient des dispositions transitoires de l'article 183(4), alinéa 2, respectivement 184(3) de la Loi de 2010 (ainsi que, par analogie, les autres sociétés de gestion relevant de la Loi de 2010 qui gèrent de tels OPC de la partie II) communiquent à la CSSF certaines informations concernant la gestion d'investissements des OPC de la partie II.

Ces informations étaient à transmettre (par e-mail à l'adresse p2loi2010gest@cssf.lu pour le vendredi 13 juillet 2012 au plus tard) moyennant un formulaire qui est disponible sur le site Internet de la CSSF à l'adresse suivante:

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Formulaires/formulaire_gestion_investissements_partie_II.dot.

AVERTISSEMENT

Avertissement publié par l'autorité britannique (FSA) concernant les activités d'une entité dénommée Robinson and Schroder.

L'avertissement est publié sur notre site Internet à l'adresse :

http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Protection_consommateurs/Avertissements/A_Robinson_and_Schroder.pdf

COMMUNIQUES DE PRESSE

■ ANTHRACITE RATED INVESTMENTS (JERSEY) LIMITED (E-0483)

Communiqué de presse 12/27 du 5 juillet 2012

En vertu de l'article 31 de la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a exigé en date du 16 juillet 2012 la suspension de la négociation des titres de créance émis par Anthracite Rated Investments (Jersey) Limited (ISIN XS0159771087) du marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. Cette suspension s'applique avec effet immédiat.

En effet, la CSSF avait constaté que l'émetteur en question n'a pas rempli ses obligations en matière d'information périodique prévues par les articles 3 et 4 de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières.

Cette décision est rendue publique conformément à l'article 9 (2) de la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers.

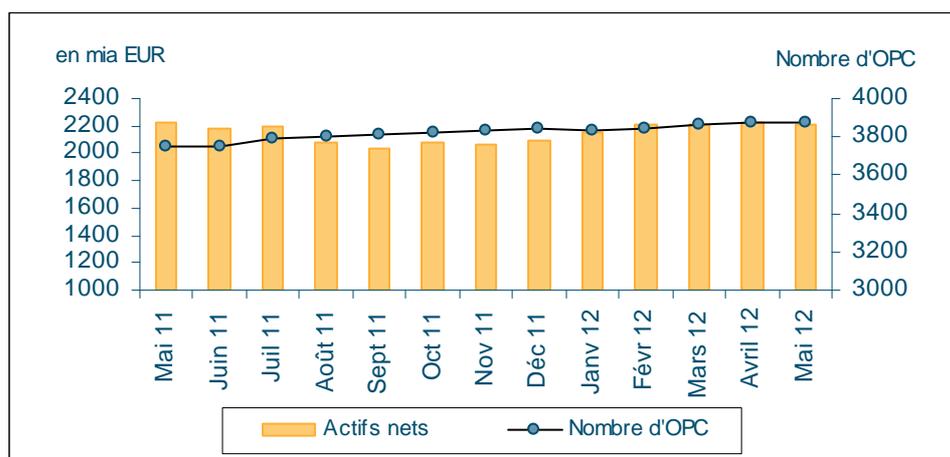
■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS DE MAI 2012

Communiqué de presse 12/26 du 5 juillet 2012

I. Situation globale

Au 31 mai 2012, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 2.212,027 milliards contre EUR 2.225,600 milliards au 30 avril 2012, soit une diminution de 0,61% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en diminution de 0,32%.

L'industrie des OPC luxembourgeois a donc enregistré au mois de mai une variation négative se chiffrant à EUR 13,573 milliards. Cette diminution représente le solde des émissions nettes positives à concurrence d'EUR 4,669 milliards (+0,21%) et de l'évolution défavorable des marchés financiers à concurrence d'EUR 18,242 milliards (-0,82%).



Le nombre des organismes de placement collectif (OPC) et des fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.874 par rapport à 3.872 le mois précédent. 2.452 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 11.990 compartiments. En y ajoutant les 1.422 entités à structure classique, au total 13.412 entités sont actives sur la place financière.

Concernant d'une part l'impact des marchés financiers sur les OPC luxembourgeois et d'autre part l'investissement net en capital dans ces mêmes OPC, les faits suivants sont à relever pour le mois de mai :

Les catégories d'OPC à actions ont continué leur mouvement de tassement face notamment à une dégradation des anticipations de croissance économique et aux inquiétudes persistantes des investisseurs quant aux difficultés budgétaires de certains pays de la zone euro. Ainsi la catégorie d'OPC à actions européennes de même que la plupart des autres catégories d'OPC à actions ont dû afficher des baisses de cours sur le mois sous revue. La catégorie d'OPC à actions américaines a certes pu enregistrer une variation légèrement plus favorable mais en raison seulement de l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR.

Le mouvement de repli le plus marquant des OPC à actions fut enregistré dans la catégorie d'OPC à actions de pays d'Europe de l'Est dû au fait que la détérioration des cours s'est couplée à une appréciation de l'EUR vis-à-vis des principales monnaies de cette zone économique.

Par ailleurs, les catégories d'OPC à actions ont affiché des rachats nets.

Evolution des OPC à actions au mois de mai 2012*

	Variation de marché	Emissions nettes
Actions marché global	-3,41%	-0,64%
Actions européennes	-5,50%	-1,94%
Actions américaines	-1,87%	-0,89%
Actions japonaises	-5,00%	-1,26%
Actions Europe de l'Est	-11,34%	-2,61%
Actions Asie	-4,22%	-0,51%
Actions Amérique latine	-6,59%	-2,20%
Actions autres	-5,33%	-0,41%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

La catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR a enregistré des gains de cours. Si les obligations d'Etat de pays de la zone Euro à haute notation ont affiché un repli généralisé des rendements, il n'en a pas été de même pour les obligations d'Etat de pays de la zone Euro moins bien notés qui ont connu des évolutions contrastées. Quant aux obligations d'émetteurs privés, on a constaté une augmentation généralisée des rendements pour les différentes classes de notation et les différents secteurs pour la période sous revue.

La catégorie d'OPC à obligations libellées en USD a réalisé des gains de cours sur le mois sous revue. Les rendements obligataires américains se sont sensiblement repliés durant la période mais les gains sont principalement dus à l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR de plus de 6.5%.

En somme, les catégories d'OPC à revenu fixe ont affiché un investissement net en capital positif. Les catégories d'OPC monétaires et à obligations libellées en USD ont enregistré des investissements nets en capital significatifs.

Evolution des OPC à revenu fixe au mois de mai 2012*

	Variation de marché	Emissions nettes
Marché monétaire en EUR	-0,03%	-4,54%
Marché monétaire en USD	6,54%	6,27%
Marché monétaire marché global	0,64%	-0,44%
Obligations libellées en EUR	1,17%	0,30%
Obligations libellées en USD	4,94%	7,28%
Obligations marché global	0,53%	2,09%
Obligations marchés émergents	0,11%	0,74%
Obligations High Yield	1,53%	1,08%
Autres	0,22%	0,36%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois diversifiés et des fonds de fonds est illustrée dans le tableau suivant :

OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois de mai 2012*

	Variation de marché	Emissions nettes
OPC diversifiés	-1,01%	-0,50%
Fonds de Fonds	-1,12%	0,44%

* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II de la loi de 2002 et 2010 respectivement et les FIS

	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2007	1 653	1 646,341 €	643	295,939 €	572	117,115 €	2 868	2 059,395 €
31/01/2008	1 662	1 539,494 €	653	293,197 €	617	118,450 €	2 932	1 951,141 €
29/02/2008	1 680	1 543,385 €	654	296,900 €	638	122,560 €	2 972	1 962,845 €
31/03/2008	1 700	1 480,352 €	663	292,614 €	649	122,479 €	3 012	1 895,445 €
30/04/2008	1 733	1 541,312 €	675	296,483 €	675	126,281 €	3 083	1 964,076 €
31/05/2008	1 736	1 566,198 €	678	303,800 €	691	126,961 €	3 105	1 996,959 €
30/06/2008	1 755	1 480,895 €	682	292,539 €	716	128,658 €	3 153	1 902,092 €
31/07/2008	1 784	1 471,973 €	688	292,279 €	748	132,105 €	3 220	1 896,357 €
31/08/2008	1 817	1 487,918 €	695	293,025 €	772	137,050 €	3 284	1 917,993 €
30/09/2008	1 827	1 375,104 €	699	285,360 €	796	136,232 €	3 322	1 796,696 €
31/10/2008	1 845	1 243,344 €	701	270,891 €	805	132,793 €	3 351	1 647,028 €
30/11/2008	1 840	1 206,535 €	709	265,744 €	815	131,958 €	3 364	1 604,237 €
31/12/2008	1 826	1 169,389 €	708	259,809 €	837	130,455 €	3 371	1 559,653 €
31/01/2009	1 837	1 183,116 €	710	252,878 €	851	135,540 €	3 398	1 571,534 €
28/02/2009	1 838	1 149,100 €	709	246,367 €	855	134,824 €	3 402	1 530,291 €
31/03/2009	1 840	1 154,891 €	698	240,229 €	858	131,443 €	3 396	1 526,563 €
30/04/2009	1 847	1 213,147 €	697	240,906 €	871	138,879 €	3 415	1 592,932 €
31/05/2009	1 849	1 243,508 €	693	235,626 €	883	140,135 €	3 425	1 619,269 €
30/06/2009	1 846	1 255,762 €	691	232,770 €	898	142,724 €	3 435	1 631,256 €
31/07/2009	1 848	1 327,841 €	684	234,610 €	906	143,579 €	3 438	1 706,030 €
31/08/2009	1 851	1 360,316 €	678	232,282 €	920	146,819 €	3 449	1 739,417 €
30/09/2009	1 849	1 394,016 €	670	229,669 €	938	150,149 €	3 457	1 773,834 €
31/10/2009	1 844	1 399,816 €	664	227,254 €	946	150,458 €	3 454	1 777,528 €
30/11/2009	1 858	1 415,274 €	651	221,603 €	964	152,033 €	3 473	1 788,910 €
31/12/2009	1 843	1 465,743 €	649	221,203 €	971	154,047 €	3 463	1 840,993 €
31/01/2010	1 842	1 477,013 €	649	220,250 €	989	163,425 €	3 480	1 860,688 €
28/02/2010	1 843	1 511,384 €	646	221,532 €	1 009	165,018 €	3 498	1 897,934 €
31/03/2010	1 847	1 584,238 €	643	226,268 €	1 026	170,032 €	3 516	1 980,538 €
30/04/2010	1 842	1 611,938 €	640	227,551 €	1 039	173,398 €	3 521	2 012,887 €
31/05/2010	1 846	1 589,202 €	637	225,773 €	1 059	177,438 €	3 542	1 992,413 €
30/06/2010	1 843	1 600,977 €	636	224,773 €	1 071	184,887 €	3 550	2 010,637 €
31/07/2010	1 849	1 610,800 €	638	222,244 €	1 095	186,179 €	3 582	2 019,223 €
31/08/2010	1 855	1 653,112 €	637	223,081 €	1 122	192,797 €	3 614	2 068,990 €
30/09/2010	1 858	1 667,806 €	631	220,834 €	1 144	195,100 €	3 633	2 083,740 €
31/10/2010	1 854	1 688,755 €	630	219,558 €	1 161	199,262 €	3 645	2 107,575 €
30/11/2010	1 851	1 733,602 €	629	219,956 €	1 176	207,314 €	3 656	2 160,872 €

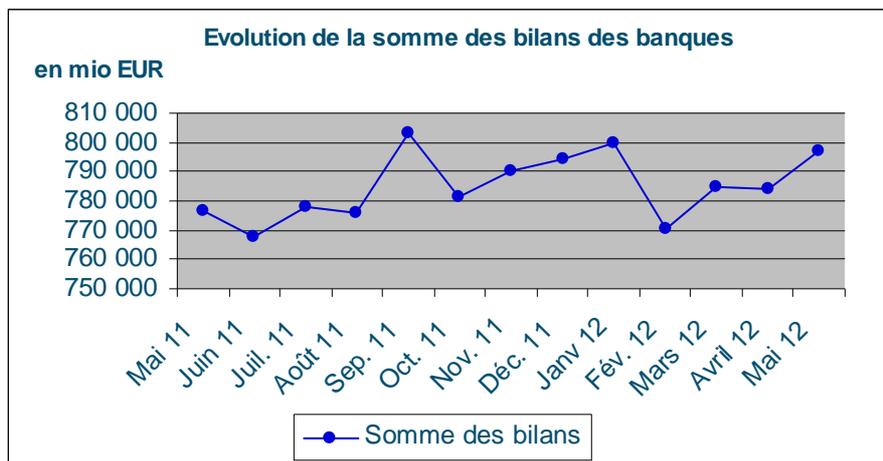
Commission de Surveillance du Secteur Financier

31/12/2010	1 846	1 762,666 €	629	222,178 €	1 192	214,150 €	3 667	2 198,994 €
31/01/2011	1 847	1 748,015 €	626	220,255 €	1 211	215,757 €	3 684	2 184,027 €
28/02/2011	1 857	1 770,049 €	620	220,032 €	1 228	218,117 €	3 705	2 208,198 €
31/03/2011	1 858	1 755,924 €	622	216,151 €	1 244	218,821 €	3 724	2 190,896 €
30/04/2011	1 858	1 759,531 €	624	213,823 €	1 254	222,054 €	3 736	2 195,408 €
31/05/2011	1 864	1 782,367 €	619	211,981 €	1 266	224,860 €	3 749	2 219,208 €
30/06/2011	1 864	1 750,292 €	616	210,172 €	1 269	224,535 €	3 749	2 184,999 €
31/07/2011	1 861	1 752,281 €	629	210,582 €	1 305	226,802 €	3 795	2 189,665 €
31/08/2011	1 860	1 652,805 €	627	204,518 €	1 312	228,618 €	3 799	2 085,941 €
30/09/2011	1 858	1 600,158 €	618	201,939 €	1 340	229,980 €	3 816	2 032,077 €
31/10/2011	1 856	1 635,157 €	611	203,545 €	1 352	233,235 €	3 819	2 071,937 €
30/11/2011	1 862	1 623,445 €	605	200,459 €	1 366	235,515 €	3 833	2 059,419 €
31/12/2011	1 870	1 655,509 €	601	201,671 €	1 374	239,332 €	3 845	2 096,512 €
31/01/2012	1 856	1 709,460 €	594	202,915 €	1 387	244,706 €	3 837	2 157,081 €
29/02/2012	1 854	1 750,218 €	591	203,540 €	1 402	249,401 €	3 847	2 203,159 €
31/03/2012	1 860	1 762,166 €	587	202,875 €	1 419	252,165 €	3 866	2 217,206 €
30/04/2012	1 858	1 768,717 €	583	203,300 €	1 431	253,583 €	3 872	2 225,600 €
31/05/2012	1 859	1 750,722 €	582	203,715 €	1 433	257,590 €	3 874	2 212,027 €

STATISTIQUES

■ BANQUES

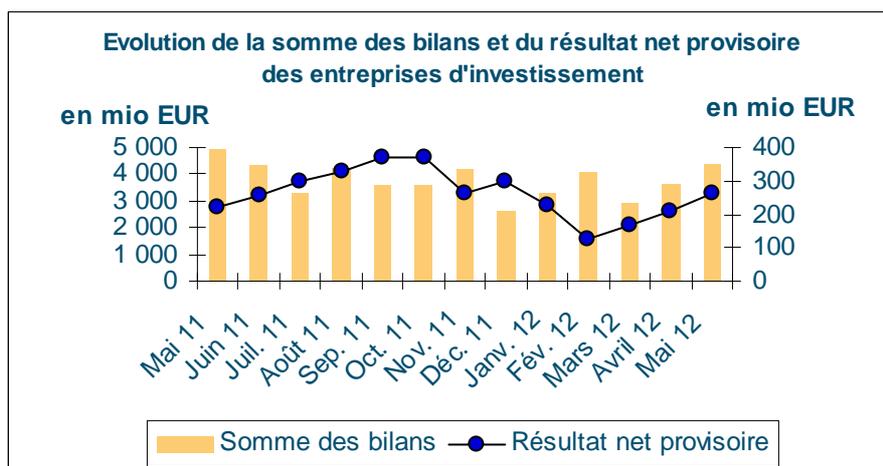
Somme des bilans des banques au 31 mai 2012 en hausse



La somme des bilans augmente de 1,68 % sur un mois. Sur un an, la somme des bilans augmente de 2,69 %.

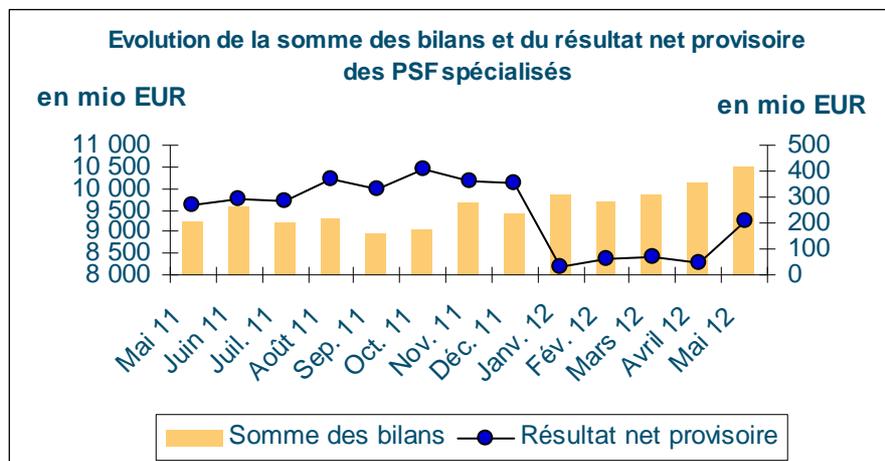
■ ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Somme des bilans des entreprises d'investissement au 31 mai 2012 en hausse



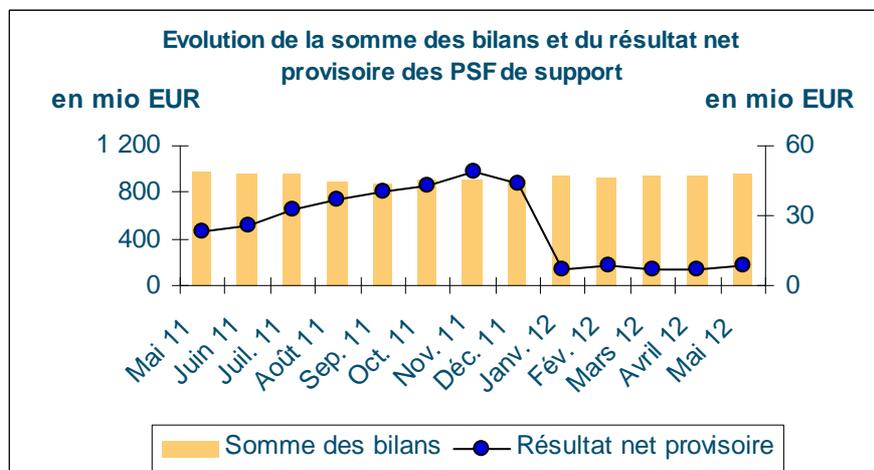
■ PSF SPECIALISES

Somme des bilans des PSF spécialisés au 31 mai 2012 en hausse



■ PSF DE SUPPORT

Somme des bilans des PSF de support au 31 mai 2012 en hausse



■ FONDS DE PENSION, SICAR ET ORGANISMES DE TITRISATION AGREES

Fonds de pension

Au 10 juillet 2012, 15 fonds de pension sous forme de société d'épargne pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) sont inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

A la même date, 14 professionnels sont agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

SICAR

Depuis la publication de la dernière Newsletter, deux SICAR ont été inscrites sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) :

- 2BCAPITAL LUXEMBOURG S.C.A. SICAR, 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 MUNSBACH
- FIVE ARROWS SECONDARY OPPORTUNITIES III CO-INVESTMENT S.C.A., SICAR, 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

Les SICAR suivantes ont été retirées de la liste officielle :

Retrait décidé par la CSSF :

- NEEI GULF VENTURE CAPITAL FUND I (SCA) SICAR, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Une décision portant retrait de NEEI GULF VENTURE CAPITAL FUND I (SCA) SICAR de la liste officielle des SICAR a été prise le 2 juillet 2012 en vertu de l'article 13(2) de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque et lui a été notifiée en date du 3 juillet 2012.

Retraits volontaires :

- ATHANOR EQUITIES SICAR-SCA, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- PET CLUB FINANCE SARL SICAR, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- LAUMOR PARTNERS (SARL) SICAR, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg
- GIMA (SA) SICAR, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg
- RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., SICAR, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Au 10 juillet 2012 le nombre des SICAR inscrites sur la liste officielle s'élève à 273 unités.

Organismes de titrisation

Depuis la publication de la dernière Newsletter, deux organismes de titrisation ont été inscrits sur la liste officielle des organismes de titrisation agréés régis par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation:

- SERENADE INVESTMENT CORPORATION SA, 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- ENSEMBLE INVESTMENT CORPORATION SA, 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

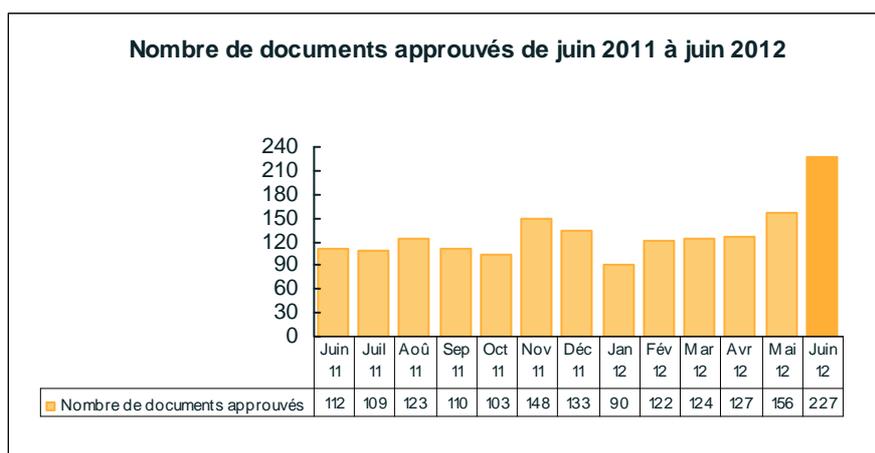
Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élève à 32 unités au 10 juillet 2012.

■ SUPERVISION PUBLIQUE DE LA PROFESSION DE L'AUDIT

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 30 juin 2012, 67 cabinets de révision agréés et 220 réviseurs d'entreprises agréés. S'y ajoutent 52 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHE REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

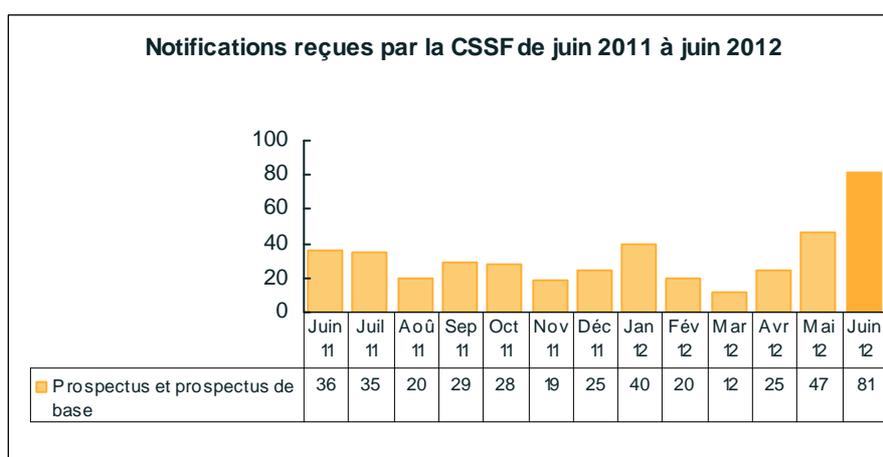
1. Approbations par la CSSF



Au cours du mois de juin 2012, la CSSF a approuvé sur base de la loi prospectus un total de 227 documents, qui se répartissent comme suit :

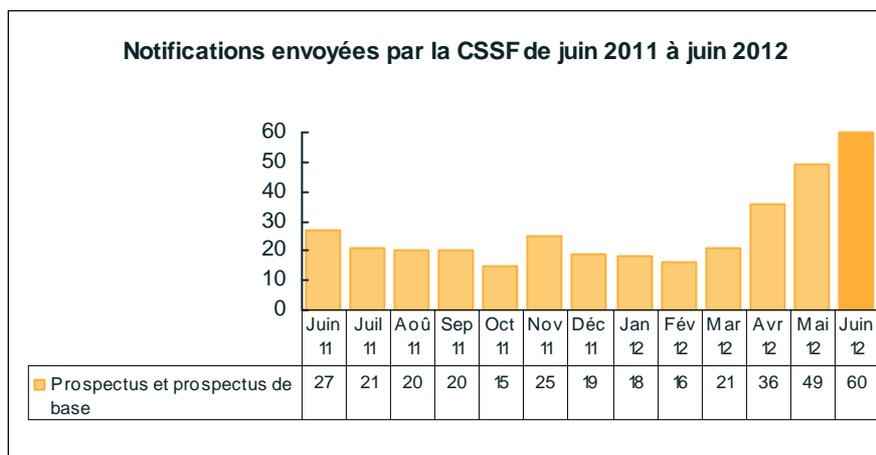
- prospectus de base : 120 (52,86 %)
- autres prospectus : 25 (11,01 %)
- documents d'enregistrement : 2 (0,88 %)
- suppléments : 80 (35,24 %)

2. Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'Etats membres de l'UE



Au cours du mois de juin 2012, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Union européenne 81 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base, ainsi que 185 notifications relatives à des suppléments.

3. Notifications envoyées par la CSSF vers les autorités compétentes des Etats membres de l'UE



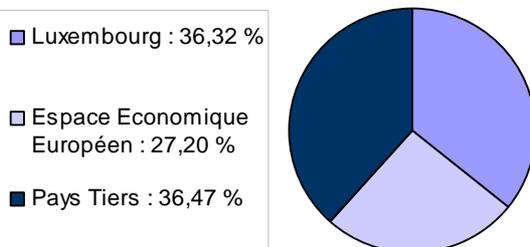
Au cours du mois de juin 2012, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Union européenne, 60 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base, ainsi que 52 notifications relatives à des suppléments*.

■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

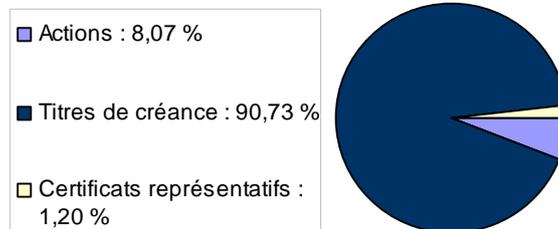
Depuis le 11 juin 2012, 11 émetteurs ont désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, 8 émetteurs ont été retirés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 17 juillet 2012, 669 émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.

Répartition des émetteurs par pays



Répartition des émetteurs par type de valeur mobilière admise à la négociation



* Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES BANQUES

Retrait :

VM BANK INTERNATIONAL S.A.

32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
Liquidation volontaire le 1 juillet 2012

Changement de dénomination :

ANDBANK LUXEMBOURG S.A. a changé sa dénomination en
ANDBANK LUXEMBOURG

Changement d'adresse :

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

15A, boulevard J.F. Kennedy, L-2015 Luxembourg

■ LISTE DES PSF

Inscriptions :

GENEVE INVEST (EUROPE) S.A R.L.

8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

Statuts : conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire, gérant de fortunes

Autorisation ministérielle du 25 juin 2012

INTERNOS S.A R.L.

6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Statuts : domiciliataire de sociétés, professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés

Autorisation ministérielle du 26 juin 2012

TRUST ALLIANCE LUXEMBOURG S.A.

69, rue d'Iltzig, L-5231 Sandweiler

Statuts : domiciliataire de sociétés, professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés

Autorisation ministérielle du 26 juin 2012

Changements de statut :

WILMINGTON TRUST SP SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Statuts additionnels : agent teneur de registre, agent de communication à la clientèle, agent administratif du secteur financier

VONTOBEL EUROPE S.A.

2-4, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg

Statuts : conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire, gérant de fortunes, distributeur de parts d'OPC sans paiements, preneur d'instruments financiers sans engagement ferme

Changements de dénomination :

FORTIS COMMERCIAL FINANCE S.A. a changé sa dénomination en
BGL BNP PARIBAS FACTOR S.A.

HOTTINGER & CIE a changé sa dénomination en
HOTTINGER & CIE GROUPE FINANCIERE HOTTINGUER SOCIETE ANONYME

Changements d'adresse :

BAUMANN & PARTNERS S.A.

145, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg

SUPERFUND ASSET MANAGEMENT GMBH LUXEMBOURG BRANCH

68, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg

SWEDBANK ASSET MANAGEMENT S.A.

65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

JTC (LUXEMBOURG) S.A.

Garden Floor, Forté F1, 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

JOHNSON CONTROLS LUXEMBOURG BE S.A.

20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

■ LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION AGRÉÉES SUIVANT LE CHAPITRE 15 DE LA LOI DU 17 DÉCEMBRE 2010

Parmi les sociétés de gestion dont l'agrément couvre exclusivement l'activité de gestion collective au sens de l'article 101(2) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC, les changements suivants ont été opérés :

Retrait :

ALPHA INVESTOR SERVICES MANAGEMENT
26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Changement d'adresse :

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.
15, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

Parmi les sociétés de gestion dont l'agrément couvre, en plus de l'activité de gestion collective au sens de l'article 101(2), également un ou plusieurs services prévus par l'article 101(3) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC, le changement suivant a été opéré :

Inscription :

ALPHA INVESTOR SERVICES MANAGEMENT
26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

■ LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION AGRÉÉES SUIVANT LE CHAPITRE 16 DE LA LOI DU 17 DÉCEMBRE 2010

Inscriptions :

SEDCO CAPITAL LUXEMBOURG S.A.
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

NIAM LUX MANAGEMENT
2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

CINVEN MANCO S.A R.L.
9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

BLUEORCHARD ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.
1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Changements d'adresse :

PICTET TARGETED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.
15, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

MIRABAUD FUND MANAGEMENT S.A.
15, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

PICTET GLOBAL SELECTION FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.
15, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

IVG AUSTRIA (LUX) VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A.
24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

IVG LUXEMBOURG S.A R.L.
24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

MASSENA PARTNERS LUXEMBOURG
12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Changements de dénomination:

HRI LUX VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A. a changé sa dénomination en
IVG AUSTRIA (LUX) VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A.

MASSENA FINANCE GESTION LUXEMBOURG S.A R.L. a changé sa dénomination en
MASSENA PARTNERS LUXEMBOURG

■ LISTE DES SICAR

Inscriptions :

2BCAPITAL LUXEMBOURG S.C.A. SICAR
6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

**FIVE ARROWS SECONDARY OPPORTUNITIES III
CO-INVESTMENTS S.C.A., SICAR**
3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

Retraits :

GIMA (SA) SICAR
9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

LAUMOR PARTNERS (S.A R.L.) SICAR
9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., SICAR

40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

NEEI GULF VENTURE CAPITAL FUND I (SCA) SICAR

2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Une décision portant retrait de NEEI GULF VENTURE CAPITAL FUND I (S.C.A), Sicar de la liste officielle des SICAR a été prise le 2 juillet 2012 en vertu de l'article 13(2) de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque et lui a été notifiée en date du 3 juillet 2012.

ATHANOR EQUITIES SICAR-SCA

20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

PET CLUB FINANCE S.A R.L. SICAR

19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Changements d'adresse :

RB INTERNATIONAL DEVELOPMENT FUND I S.C.A. SICAR

5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg

VENTECH CHINA II SICAR

47, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

QUREINVEST II (SCS) SICAR

51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

QUREINVEST II INVESTMENTS (SCA) SICAR

51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

MANDARIN CAPITAL PARTNERS S.C.A. SICAR

26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg

AGRI RENEWABLE FUND SICAR S.A.

25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

■ **LISTE DES ORGANISMES DE TITRISATION**

Inscriptions :

SERENADE INVESTMENT CORPORATION S.A.

9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

ENSEMBLE INVESTMENT CORPORATION S.A.

9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

■ LISTE DES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI TRANSPARENCE

Nouveaux émetteurs :

<u>NOM</u>	<u>PAYS DU SIEGE</u>
Cassa Centrale Raiffeisen dell'Alto Adige	Italie
F-E Mortgages S.r.l.	Italie
Castoro RMBS S.r.l.	Italie
Asti Finance PMI S.r.l.	Italie
Spoletto Mortgages 2011 Società per la	
Cartolarizzazione S.r.l.	Italie
Omega Pharma NV	Belgique
Marche M5 S.r.l.	Italie
Cars Alliance Warehouse Italy S.r.l.	Italie
Valsabbina SPV 1 S.r.l.	Italie
Eurofins Scientific SE	Luxembourg
Doric Capital S.A.	Luxembourg

Retraits :

<u>NOM</u>	<u>PAYS DU SIEGE</u>
Asset Backed Europe S.A.	Luxembourg
HSBC Capital Funding (Euro 1) L.P.	Jersey
Allstate Life Funding LLC	Îles Caïmans
The Hertz Corporation	États-Unis
KBC Investments Cayman Islands Limited	Îles Caïmans
GlobeOp Financial Services S.A.	Luxembourg
Metro International S.A.	Luxembourg
IT Holding Finance S.A.	Luxembourg

■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits opérés pendant le mois de mai 2012

Durant le mois de référence, les vingt-huit organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle :

1) OPC partie I Loi 2010 :

- HALLEY SICAV, 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- NEXT AM FUND, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange
- NIKKO AM GLOBAL UMBRELLA TRUST, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
- QUANTICORE MULTISTRATEGYCONCEPT ASSET MIX, 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf
- SEF, 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
- UNIGLOBAL II, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIRAK NACHHALTIG, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- WEALTH FUND, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

2) OPC partie II Loi 2010:

- 2PERFORM, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- WHITELAKE, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

3) FIS:

- 1798 CONSUMER EQUITY LONG/SHORT FUND, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- 1798 CONSUMER EQUITY LONG/SHORT MASTER FUND, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- A CAPITAL CHINA OUTBOUND FUND, 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- AVIVA INVESTORS HADRIAN CAPITAL FUND 1 SICAV-SIF, 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg
- BAYVK IMMOBILIEN-DACHFONDS 1, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- BLACKPEAK INVESTMENT FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- EUROPEAN DIVERSIFIED PROPERTY FUND FCP-FIS, 47, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- GOLDING INFRASTRUCTURE SICAV-FIS VII, 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- KJK FUND II, SICAV-SIF, 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- LIBRARY ART FUND, 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- MUGC AB GNMA 30 YEAR FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- MUGC/WA GNMA 30 YEAR FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- PADDINGTON, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- PANSAFE SICAV-SIF S.A., 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- SB PARTNERS SIF SICAV S.A., 53, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg
- SWISS RE INVESTMENT FUNDS, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- UNIINSTITUTIONAL INFRASTRUKTUR SICAV-SIF, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- WHITELAKE FIS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

Les vingt-six organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été retirés de la liste officielle au cours du mois de référence :

1) OPC partie I Loi 2010 :

- AKTIEN DEUTSCHLAND ""WAIT OR GO"", 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- CB FONDS PREMIUM MANAGEMENT EINKOMMEN TIMING 2012, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- DEKA-WORLDDGARANT BESTSTART 4/2012, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DSC SICAV, 14, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- FONDAK EUROPA, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- PIRAEUS GREEN FOCUS FUND - ANNUAL PROTECTION 90, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
- RAIFFEISEN CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- TETI INTERNATIONAL FUND, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

2) OPC partie II Loi 2010:

- ABN AMRO ALTERNATIVE INVESTMENTS, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange
- DELTA LLOYD FUND OF FUNDS, 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

3) FIS :

- ATUM ALTERNATIVE, 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg
- AVANA 2ND S.A. SICAV-SIF, 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf
- BLUE SKY GLOBAL FUNDS SIF, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- BLUEORCHARD FUND S.C.A., SICAV-FIS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- DEKA LOAN INVESTORS LUXEMBOURG I SICAV-FIS, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DEKA LOAN INVESTORS LUXEMBOURG II SICAV-FIS, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DEKA MULTI ASSET INVESTORS LUXEMBOURG SICAV-FIS, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- EPARGNE MBS PLUS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- EXCHEQUER MULTIFLEX SICAV-SIF, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange
- GLOBAL SOUTH LATAM FUND, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- GREENROCK FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- IKB PARTNER FONDS, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- NEUBERGER BERMAN US CORE EQUITY FUND, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- NPB MONEY MARKET FUND USD, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- QUANTUM LEAP SIF-SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- VDL US\$ CORPORATE BOND FUND, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

PLACE FINANCIERE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **142** (10 juillet 2012) (↘ de 1 entité sur un an)
Somme des bilans : **EUR 797,299 milliards** (31 mai 2012) (↗ de 20,922 milliards sur un an)
Résultat avant provisions : **EUR 1,42 milliards** (31 mars 2012) (↘ de 0,19 milliard sur un an)

Nombre d'OPC :
- Partie I de la loi 2010 : **1 842** (10 juillet 2012)
- Partie II de la loi 2010 : **579** (10 juillet 2012)
- Fonds d'investissement spécialisés (FIS) : **1 445** (10 juillet 2012)
TOTAL : **3 866** (↗ de 104 entités sur un an)

Patrimoine global net : **EUR 2 212,027 milliards** (31 mai 2012) (↘ de 7,181 milliards sur un an)

Nombre de sociétés de gestion : chapitre 15 (loi du 17 décembre 2010) : **178** (30 juin 2012)

Nombre de sociétés de gestion : chapitre 16 (loi du 17 décembre 2010) : **195** (30 juin 2012)

Nombre d'entreprises d'investissement : **115** dont **13** succursales (10 juillet 2012) (↗ de 2 entités sur un an)

Somme des bilans : **EUR 4,428 milliards** (31 mai 2012) (↘ de 485 millions sur un an)

Résultat net provisoire : **EUR 265,770 millions** (31 mai 2012) (↗ de 44,75 millions sur un an)

Nombre de PSF spécialisés : **121** (10 juillet 2012) (↗ de 5 entités sur un an)

Somme des bilans : **EUR 10,506 milliards** (31 mai 2012) (↗ de 1,345 milliards sur un an)

Résultat net provisoire : **EUR 211,43 millions** (31 mai 2012) (↘ de 44,71 millions sur un an)

Nombre de PSF de support : **88** (10 juillet 2012) (↗ de 7 entités sur un an)

Somme des bilans : **EUR 961,960 millions** (31 mai 2012) (↘ de 3,016 millions sur un an)

Résultat net provisoire : **EUR 9,79 millions** (31 mai 2012) (↘ de 13,04 millions sur un an)

Nombre de fonds de pension : **15** (10 juillet 2012) (aucune variation sur un an)

Nombre de SICAR : **273** (10 juillet 2012) (↗ de 18 entités sur un an)

Nombre d'organismes de titrisation agréés : **32** (10 juillet 2012) (↗ de 3 entités sur un an)

Nombre d'émetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence : **669** (17 juillet 2012) (↘ de 36 entités sur un an)

Nombre d'établissements de paiement : **4** dont **1** succursale (10 juillet 2012)

Nombre d'établissements de monnaie électronique : **3** (10 juillet 2012)

Emploi total dans les établissements surveillés : **44 046 personnes** (31 mars 2012) (↗ de 1 259 personnes sur un an*), dont :

- banques : **26 622 personnes** (31 mars 2012)
- sociétés de gestion : (chapitre 15) **2 628 personnes** (31 mars 2012)
- entreprises d'investissement : **2 229 personnes** (31 mars 2012)
- PSF spécialisés : **3 404 personnes** (31 mars 2012)
- PSF de support : **9 163 personnes** (31 mars 2012)

*Cette augmentation ne correspond pas à une création nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier.

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF
110, route d'Arlon, L-2991 LUXEMBOURG
Tél. : (+352) 26 251-560
E-mail : direction@cssf.lu
Site Internet : www.cssf.lu